

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 4 mars 2024

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 4 mars 2024 à 18 heures 30.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault
Adam Patry
Luc Champagne
Anthony Bilodeau

Michel Verreault
Yvan Corriveau
Jean Yves Angers

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présentes la directrice générale, Marie-Eve Mercier et la greffière, Mélanie Lebrun-Boivin.

Est absente :

La conseillère Émilie Rémillard

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

2024-119TM

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

- 5.2. Nomination au conseil d'administration de Spect-art – Comité de spectacles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

3.1- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 février 2024 et de la séance

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 février 2024 et de la séance extraordinaire du 26 février 2024;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

extraordinaire du
26 février 2024

2024-120TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Jean Yves Angers
le conseiller Anthony Bilodeau

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024 soit adopté, en y corrigeant le prix de « 5,95 \$ » pour « 5,92 \$ » au point 18.2;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2024 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 -

RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption des
comptes rendus
de la commission
permanente des
19 et 26 février
2024

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de comptes rendus de la commission permanente des 19 et 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Luc Champagne
le conseiller Yvan Corriveau

2024-121TM

ET RÉSOLU :

QUE les comptes rendus des 19 et 26 février 2024 de la commission permanente de la Ville de Thetford Mines soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 -

CONSEIL MUNICIPAL

5.1-
Nomination au
sein du comité
d'accueil |
Structure
d'accueil et
d'intégration
municipale
(SAIM)

ATTENDU la structure d'accueil des nouveaux arrivants définie au plan d'action de la Structure d'accueil et d'intégration municipale (SAIM);

ATTENDU la volonté de former un comité d'accueil géré par la Ville, formé d'un employé permanent de la Ville, d'un élu et d'une personne issue du milieu entrepreneurial et de deux personnes immigrantes;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission des loisirs et de la culture du 18 octobre 2023;

2024-122TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Adam Patry
le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE la conseillère Émilie Rémillard soit désignée à titre de représentante sur le comité d'accueil géré par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2-
Nomination au
conseil
d'administration
de TRAM –
Comité de
spectacles

ATTENDU QUE le conseiller Jean Yves Angers siège au conseil d'administration de TRAM – Comité de spectacles comme représentant de la Ville de Thetford Mines depuis le 1^{er} mars 2022;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

2024-123TM

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Michel Verreault
le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE la conseillère Josée Perreault soit désignée à titre de représentante de la Ville de Thetford Mines au conseil d'administration de TRAM – Comité de spectacles à partir du 4 mars 2024, en remplacement du conseiller Jean Yves Angers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 -

RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

7 -

GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Plan-projet
d'installation
d'une nouvelle
enseigne au 45,
rue Notre-Dame
Ouest

ATTENDU QUE le plan-projet visant l'installation d'une nouvelle enseigne pour la propriété située au 45, rue Notre-Dame Ouest a été déposé au Service d'urbanisme (demande n° 2024-015);

ATTENDU QUE la demande respecte partiellement les objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 février 2024;

2024-124TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Josée Perreault
le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2024-015 soit accepté à la condition d'enlever les couleurs rose, orange et brun de

l'enseigne afin qu'elle soit plus sobre et qu'elle soit installée sur potence, du côté de la rue Dumais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Approbation d'un
plan
d'implantation et
d'intégration
architecturale

ATTENDU QUE le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme a été déposé et que le plan d'implantation et d'intégration architecturale suivant a obtenu une recommandation favorable de ce comité :

- **Plan-projet de rénovation extérieure au 1050, rue Monfette Est** (Recommandation n° 2024-012);

2024-125TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2024-012 soit accepté conformément à la recommandation présentée dans le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et de développement du territoire daté du 13 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 -

SOUSSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Mandat avant-
projet |
Construction
d'une nouvelle
caserne incendie

ATTENDU l'éventuel projet de construction d'une nouvelle caserne d'incendie pour la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU le besoin d'un mandat d'avant-projet d'une firme d'architecte dans le but de pouvoir connaître les coûts et ainsi pouvoir déposer une demande de subvention;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2024-126TM

Soumissionnaires	Montants
CCM2 Architectes	70 550 \$
RJDA Architectes	60 000 \$
Sublime Architecture	44 265 \$
DG3A Architecture	32 000 \$

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente le 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à la société DG3A Architecture le mandat d'avant-projet pour une éventuelle construction d'une nouvelle caserne incendie, pour une dépense anticipée au montant de 32 000 \$, taxes en sus, payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Mandat |
Élaboration des
plans de
protection des
sources d'eau
potable

2024-127TM

ATTENDU l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable de la ville (PEPPSEP);

ATTENDU QU'un mandat de services professionnels doit être confié dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE deux firmes ont été invitées à soumissionner, soit l'organisme GROBEC et la firme Akifer;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est la firme Akifer au montant de 42 480 \$, taxes en sus, en date du 6 février 2024;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux propositions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à la société Akifer le mandat d'élaboration des plans de protection des sources d'alimentation en eau potable de la Ville, pour une dépense estimée de 42 480 \$, taxes en sus, le tout payable à même le fonds de roulement.

QUE cette dépense soit remboursée au fonds de roulement pendant une période de cinq (5) ans, à compter de l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Location d'un
camion-citerne

2024-128TM

ATTENDU le besoin des opérations en balayage des rues de la Ville;

ATTENDU le résultat reçu des tarifs de location de la compagnie Excellence Paclease;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente du 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines entérine la décision de la directrice générale prise par délégation de compétence concernant la location d'un camion-citerne auprès de la compagnie Excellence Paclease, au coût de 10 780 \$ par mois, taxes en sus, et de 8 \$

de l'heure, par heure supplémentaire, taxes en sus, le tout payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-
Acquisition de
compteurs d'eau

2024-129TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'acquisition de compteurs d'eau;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants (taxes en sus)
Compteurs d'eau du Québec (Labrecque Langlois inc.)	140 438,48 \$
Les Compteurs Lecomte ltée	158 455,98 \$

ATTENDU le rapport de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à Compteurs d'eau du Québec (Labrecque Langlois inc.) la fourniture d'un lot de 345 compteurs d'eau de différents diamètres au coût de 140 438,48 \$, taxes en sus;

QUE la dépense totale s'élevant à 140 438,48 \$, taxes en sus, soit payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 848.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5-
Location d'un
balai de rue
mécanique avec
opérateur

2024-130TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la location d'un balai de rue mécanique avec opérateur pour l'année 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Description			Germain Daigle Excavation inc.	Les Entreprises Myrroy	Les Entreprises Tréma inc.	Les transports Maggy Beaudet inc.
1-	Location d'un balai de rue autre que Eddynet (260 h)	Prix Total	148 \$/h 38 480 \$	161.24 \$/h 41 922.40 \$	179 \$/h 46 540 \$	
2-	Location d'un balai de rue de type Eddynet (338 h)	Prix Total				150 \$/h 50 700 \$
(taxes en sus) Total			38 480 \$	41 922,40 \$	46 540 \$	50 700 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie la location d'un balai de rue mécanique avec opérateur pour l'année 2024 aux soumissionnaires ayant déposé les meilleurs tarifs pour les travaux de nettoyage printanier, soit aux firmes suivantes :

Adjudicataire principal : Germain Daigle Excavation inc.

Location d'un balai de rue de type "autre que Eddynet" de marque Glben, modèle 4000, de l'année 2014, au tarif de 148 \$/h pour le nettoyage printanier (au plus 260 heures).

Adjudicataire substitut : Les Entreprises Myrroy

Location d'un balai de rue de type "autre que Eddynet" de marque Johnston, modèle MT350, de l'année 2010, au tarif de 161.24 \$/h pour le nettoyage printanier (au plus 260 heures).

QUE la dépense maximale anticipée de 38 480 \$, taxes en sus, soit payable tel que décrit précédemment à même le budget de fonctionnement de l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6-
Nettoyage de
conduites
d'égouts par
curage

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les travaux de nettoyage de conduites d'égouts par curage;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2024-131TM

Soumissionnaires	Montants (taxes en sus)
Sani-Thetford (2000) inc.	47 760.00 \$
Le Groupe ADE Estrie inc.	64 020.00 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	68 700.00 \$
Ortec Environnement Services inc.	117 864.30 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à Sani-Thetford (2000) inc. les travaux de nettoyage de conduites d'égout par curage, pour une dépense anticipée de 47 760 \$, taxes en sus, payable à même le budget de fonctionnement régulier du Service des travaux publics, génie et environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7-
Acquisition d'une
remorque
hybride neuve

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'achat d'une remorque hybride neuve;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

2024-132TM

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Transit Trailer Limited	76 000 \$

ATTENDU le rapport de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville de Thetford Mines confie à Transit Trailer Limited la fourniture d'une remorque hybride neuve de marque Midland, modèle SK2400 de l'année 2024, au coût de 76 000 \$, taxes en sus;

QUE la dépense totale s'élevant à 76 000 \$, taxes en sus, soit payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 983.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8-
Acquisition d'une
génératrice au
diesel

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'achat d'une génératrice au diesel neuve;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2024-133TM

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)	Conformité
Toromont Cat (Québec), une division d'Industries Toromont ltée	84 796,26 \$	Non conforme
Drumco Énergie inc.	89 197,00 \$	Conforme
Le Groupe Roger Faguy inc.	99 469,00 \$	Conforme

ATTENDU le rapport de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à Drumco Énergie inc. la fourniture et la livraison d'une génératrice au diesel neuve, d'une puissance de 200 kw, fonctionnant sur le 600 volts et d'une capacité de 400 ampères à 80 %, incluant l'interrupteur de transfert automatique, les essais, la mise en route et la formation, au coût total de 89 197 \$, taxes en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 968.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9-
Acquisition de
deux analyseurs
de chlore

ATTENDU la tenue d'une sollicitation de prix pour l'achat de deux (2) analyseurs de chlore;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a reçu les propositions suivantes :

2024-134TM

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Veolia Water Technologies Canada inc.	19 000 \$
Chloratech inc.	19 948 \$

ATTENDU le rapport de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux offres reçues, la Ville de Thetford Mines confie à Veolia Water Technologies Canada inc. la fourniture de deux (2) analyseurs de chlore en continu ampérométrique SWAN, modèle Ami Trides, incluant la carte 3^e signal instrument complet pour une dépense anticipée de 9 500 \$, taxes en sus, le tout payable à même le fonds de roulement;

QUE la dépense totale de 19 000 \$, taxes en sus, soit remboursée au fonds de roulement pendant une période de cinq (5) ans à partir de l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10-
Octroi d'un
contrat en
assurances
responsabilité
pour les parcs de
rouli-roulant et

ATTENDU QUE, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Thetford Mines souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 4 mars 2024;

pistes de BMX -
Regroupement
d'achat de
l'Union des
municipalités du
Québec

2024-135TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la Ville, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long;

QUE, selon la loi, la Ville accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11-
Octroi d'un
mandat de gré à
gré

2024-136TM

ATTENDU les besoins de la Ville de Thetford Mines en matière de représentation devant la Cour municipale commune en matière pénale;

ATTENDU l'offre de service pour l'année 2024 de Morency société d'avocats s.e.n.c.r.l.;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines mandate le cabinet Morency avocats s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville lorsqu'elle agit à titre de poursuivante en matière pénale devant la Cour municipale commune, et ce, pour toutes les séances de la cour municipale prévues pour l'année 2024, selon les tarifs horaires soumis pour une dépense totale n'excédant pas 45 000 \$, excluant les taxes applicables;

QUE les sommes nécessaires à la réalisation des présentes soient prises à même le budget de fonctionnement de la Ville;

QUE la directrice générale soit autorisée, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, à octroyer le mandat en signant tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - **AFFAIRES JURIDIQUES**

10 - **COUR MUNICIPALE**

11 - **DIRECTION GÉNÉRALE**

12 - **CAPITAL HUMAIN**

12.1- Mouvement au poste d'aide-préposé à la signalisation
ATTENDU l'affichage à l'interne du poste d'aide-préposé à la signalisation (classe 6) à la Division voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement du 1^{er} au 16 février 2024;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

2024-137TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Adam Patry
le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Jimmy Cliche soit nommé à titre d'aide-préposé à la signalisation (classe 6) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 11 mars 2024;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Cliche soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (SCFP 5434).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2- Assurance responsabilité professionnelle | Urbaniste | Mme Cynthia Boucher

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a embauché madame Cynthia Boucher à titre de chef de Division aménagement du territoire au Service d'urbanisme et du développement économique;

ATTENDU les dispositions du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des urbanistes*;

2024-138TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines déclare qu'elle se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de madame Cynthia Boucher dans l'exercice de ses fonctions;

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3-
Permanence au
poste de
partenaire
d'affaires capital
humain au
Service du
capital humain et
des affaires
juridiques

2024-139TM

ATTENDU la fin de la probation de madame Gabrielle Gagnon au poste de partenaire d'affaires capital humain au Service du capital humain et des affaires juridiques;

ATTENDU l'évaluation et la recommandation du directeur du Service;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE madame Gabrielle Gagnon soit engagée en permanence au poste de partenaire d'affaires capital humain au Service du capital humain et des affaires juridiques, et ce, à compter du 5 mars 2024;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Gagnon soient ceux décrits au recueil des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4-
Autorisation de
signature |
Contrat de travail
| Avocate

2024-140TM

ATTENDU la nomination de madame Byanca Groleau à titre d'avocate au Service du capital humain et des affaires juridiques à la suite de la réorganisation des services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE les conditions de travail de madame Byanca Groleau soient celles inscrites au contrat de travail de cette dernière;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5-
Programme
d'aide aux
employés (PAE)

2024-141TM

ATTENDU QUE le programme de services d'aide aux employés que la Ville de Thetford Mines utilise présentement ne répond plus aux besoins;

ATTENDU QUE la Ville désire offrir un service d'aide aux employés accessible, professionnel et confidentiel avec la possibilité d'avoir la télémédecine;

ATTENDU QU'il y a lieu de résilier le contrat actuel entre la Ville de Thetford Mines et BRIO et de signer un nouveau contrat avec le fournisseur Dialogue;

ATTENDU la recommandation des membres de la Commission du capital humain en date du 26 janvier 2024;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines résilie de plein droit le contrat actuel concernant le Programme d'aide aux employés avec BRIO, effectif en date du 1^{er} juin 2024;

QUE la Ville de Thetford Mines octroie le contrat de services concernant le Programme d'aide aux employés pour l'année 2024 avec le fournisseur Dialogue à partir du 1^{er} juin 2024 selon les tarifs horaires soumis pour une dépense totale nette n'excédant pas 30 000 \$, le tout payable à même le budget de fonctionnement régulier du Service du capital humain et des affaires juridiques;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, l'entente de service du programme d'aide aux employés avec le fournisseur Dialogue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Demandes
d'aides
financières

ATTENDU le dépôt de demandes d'aides financières par divers organismes;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission permanente en date des 26 février et 4 mars 2024;

2024-142TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Luc Champagne
le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines octroie les aides financières suivantes :

Organisme Demandeur	Événement	Montant octroyé (\$)	Autres (fermeture de rues, récurrence)
Fondation Résidence Denis-Marcotte	Tournoi de golf 13 septembre 2024	100 \$	---
Association d'horticulture de la région de Thetford Mines		150 \$	---
Club de natation Les Équinoxes de Thetford Mines	Compétition de natation régionale 5 27 avril 2024	500 \$	- Location de la piscine (valeur de 621 \$) - Frais des sauveteurs (valeur de 600 \$)
Festival Country Western de Thetford Mines	Festival Country Western 4 au 7 juillet 2024	6 000 \$	- Location du Centre Mario-Gosselin (valeur de 2 308 \$) - Location du stationnement du Centre Mario-Gosselin (valeur de 2 395 \$)

QUE ces aides financières soient octroyées conditionnellement à la tenue des événements et financées à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 -

GREFFE

14.1-
Autorisation de signature |
Entente de services aux personnes sinistrées avec La Société canadienne de la Croix-Rouge 2024-2026

ATTENDU les services offerts par La Société Canadienne de la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées;

ATTENDU l'échéance de l'Entente de services aux personnes sinistrées précédente conclue entre la Ville de Thetford Mines et La Société Canadienne de la Croix-Rouge;

ATTENDU l'orientation des membres de la commission permanente en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Jean Yves Angers
le conseiller Anthony Bilodeau

2024-143TM

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines autorise la conclusion et accepte les termes d'une entente de services aux personnes sinistrées avec La Société canadienne de la Croix-Rouge pour une durée de deux années, jusqu'au 13 mai 2026, moyennant le paiement d'une somme de 0,20 \$ par personne pour l'année 2024-2025 et le paiement d'une somme de 0,21 \$ par personne pour l'année 2025-2026, le tout payable à même le budget de fonctionnement;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, cette Entente de services aux personnes sinistrées et tout autre document pour l'exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2-
Autorisation de
signature |
Entente de
financement dans
le cadre du
programme
d'hébergement
temporaire et
d'aide à la
recherche de
logement

ATTENDU QUE le Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités, volet 3 - Subvention aux offices d'habitation, rembourse 90 % des dépenses admissibles pour un Service d'aide à la recherche de logement (SARL) permanent aux offices d'habitation;

ATTENDU QUE l'Office d'Habitation des Appalaches (OHA) estime le coût de fonctionnement d'un SARL permanent sur le territoire de la MRC des Appalaches du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 à 77 077 \$;

ATTENDU QUE la Société de l'Habitation du Québec (SHQ) doit accepter le projet et le montage budgétaire présentés;

2024-144TM

ATTENDU QUE toutes les municipalités de la MRC désirant voir un SARL couvrir leur territoire doivent s'associer à un office d'habitation et rembourser 10 % des dépenses autorisées, pour un coût annuel total de 7 707 \$;

ATTENDU QU'il a été proposé de répartir la part municipale au prorata de la population, ce qui représenterait environ 0,18 \$ par habitant;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Adam Patry
le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confirme sa volonté de participation au SARL permanent, tel que présenté par l'OHA;

QUE la Ville de Thetford Mines confirme également sa participation financière pour l'année 2023-2024 à raison de 0,18 \$ par habitant, soit un total de 4 710,10 \$ pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, advenant l'acceptation du projet par la SHQ;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de financement et tous les documents en exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3-
Autorisation de
signature |
Location de
locaux sis au 81,
rue Notre-Dame
Ouest

2024-145TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite continuer la location des locaux sis au 81, rue Notre-Dame ouest, à des fins d'archivage et d'entreposage de ses documents;

ATTENDU l'orientation des membres de la commission permanente en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines loue de la part de Espace entrepreneuriat région de Thetford Mines (E2RT) un espace d'environ 1 150 mètres carrés localisé sur deux étages de l'édifice situé au 81, rue Notre-Dame ouest (lot numéro 4 155 295, cadastre du Québec) à des fins notamment d'archivage et d'entreposage de ses documents, pendant une période cinq (5) ans, jusqu'au 31 décembre 2028, sans renouvellement automatique, selon les termes du bail signé entre les parties, en contrepartie d'un loyer annuel de 7 854,18 \$ pour l'année 2024, excluant les taxes, ce montant étant indexé annuellement selon l'IPC, le tout payable à même le budget du Service du greffe;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail et tous les documents en exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 - SERVICE DE POLICE

16 - SÉCURITÉ INCENDIE

17 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

17.1-
Nouvel
échéancier
PAVL | Projet de
la rue Johnson
(YDD49394)

2024-146TM

ATTENDU QUE l'accès principal du projet de la nouvelle ligne Appalaches-Maine, chantier majeur réalisé par Hydro-Québec sera situé sur la rue Johnson en 2024 et 2025;

ATTENDU QUE la réalisation de la réfection de la rue Johnson était prévue en 2024 selon les exigences du PAVL;

ATTENDU QUE les travaux de réfection de la rue Johnson dans le cadre du programme PAVL devraient être reportés en 2026 compte tenu de l'incompatibilité de réaliser ces deux chantiers majeurs simultanément;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines dépose au ministère des Transports et de la Mobilité durable une demande de report de la date de fin de réalisation des travaux de la réfection de la rue Johnson, entre le boulevard Frontenac Ouest et la route Marchand, projet YDD49394, à la fin de 2026;

QUE le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document ou entente à cet effet avec le ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.1-
Demande au
ministère des
Transports et de
la Mobilité
durable | Dossier
du retour du train

ATTENDU le projet du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de réhabiliter le chemin de fer Québec central entre Charny et Thetford Mines dont la remise en service complète de ces tronçons est prévue être complétée d'ici la fin de l'automne 2025;

ATTENDU les enjeux reliés au retour du train dans la Ville notamment quant aux futurs projets de développement domiciliaire et industriel;

2024-147TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Anthony Bilodeau
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de planifier, dans le cadre de la réhabilitation du chemin de fer, un raccordement à la voie ferrée dans le secteur du vieux Saint-Maurice et de planifier une intersection routière sur la route 112 derrière l'hôpital.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.2-
Location du lot
n° 6 592 760
situé à l'Aéroport
de Thetford

ATTENDU QUE des terrains appartenant à la Ville de Thetford Mines, situés sur le terrain de l'aéroport, sont offerts en location;

ATTENDU la construction d'un hangar sur le lot n° 6 592 760;

2024-148TM

ATTENDU QU'il est nécessaire qu'un bail pour la location de ce terrain soit signé entre la Ville de Thetford et la société 9375-4539 Québec inc.;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines loue à la société 9375-4539 Québec inc. le lot numéro 6 592 760, situé à l'Aéroport de Thetford, jusqu'au 31 décembre 2024 selon les termes du bail à intervenir entre les parties;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, le bail et tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19 - LOISIRS ET CULTURE

19.1-
Tournoi de
bienfaisance de
la Ville | Choix
des organismes

ATTENDU la tenue du tournoi de golf de bienfaisance de la Ville de Thetford Mines le 14 juin 2024;

ATTENDU la recommandation faite par le comité organisateur du Tournoi de golf de bienfaisance de la Ville;

2024-149TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines désigne les organismes suivants comme bénéficiaire du Tournoi de golf de bienfaisance de la Ville :

- Banque Alimentaire La Vigne (46 %);
- Association Renaissance des Appalaches (18 %);
- Centre de pédiatrie sociale des Appalaches (18 %);
- Coup de pouce nourrice (18 %).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.2-
Inscription des
employés non-
résidents aux
activités offertes
par la Ville

ATTENDU la mise en place d'une période de priorité d'inscription aux activités offertes par la Ville de Thetford Mines pour les résidents;

ATTENDU les mesures mises en place au comité de mieux-être et connaissance;

2024-150TM

ATTENDU la volonté de permettre aux employés non-résidents de s'inscrire pendant la période réservée aux résidents;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission des loisirs et de la culture du 18 octobre 2023;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Émilie Rémillard
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE les employés non-résidents de la Ville de Thetford Mines pourront bénéficier de la période de priorité d'inscription habituellement réservée aux résidents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.3-
Subvention aux
organismes | Été
2023

ATTENDU les paramètres du Programme de subvention aux organismes sportifs;

ATTENDU l'analyse du nombre de participants inscrits aux activités offertes par les organismes;

2024-151TM

ATTENDU la recommandation des membres de la commission des loisirs et de la culture en date du 18 octobre 2023;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE le versement des subventions de soutien aux organismes sportifs pour l'été 2023 soit pris à même le budget de fonctionnement et soit autorisé selon les modalités suivantes :

Organismes	Montant de la subvention
Club de gymnastique Amigym	225,65 \$
Baseball mineur Les Pirates	1 063,50 \$
Soccer Thetford Kommando	1 248,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.4-
Fonds régions et
ruralité | Appui
au projet de
Coup de pouce
nourrice | Mise
en place d'un
service de
relevailles

2024-152TM

ATTENDU la volonté de l'organisme Coup de pouce nourrice de présenter une demande dans le cadre du *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* ;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie la demande d'aide financière de l'organisme Coup de pouce nourrice au *Fonds Régions et Ruralité, volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC des Appalaches* pour le projet de mise en place d'un service de *relevailles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.5-
Recommandation
d'acquisition |
Collection
d'oeuvres d'art

2024-153TM

ATTENDU la Politique de développement, d'acquisition et de gestion de la collection, adoptée par la Ville de Thetford Mines le 2 novembre 2020;

ATTENDU les recommandations émises par le comité d'acquisition;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines procède à l'acquisition des cinq (5) oeuvres suivantes pour une somme de 4 575 \$, le tout payable à même le budget de fonctionnement :

Nom de l'artiste	Nom de l'œuvre	Prix
Denis Courchesne	La pureté	2 450 \$
Érika Baril	Rage de vivre	600 \$
Lise Delisle	Liberté	375 \$
Martin Huot	Île (1/1)	560 \$
Suzie Veroff	Recherche de mon territoire	500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.6-
Fonds régions et
ruralité | Soutien
à la compétence
de
développement
local et régional
des MRC |
Aménagement
d'un parcours de
disc-golf

2024-154TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite présenter différentes demandes de subvention au *Fonds régions ruralité volet 2 | Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* de la MRC des Appalaches;

ATTENDU le désir de bonifier le projet de disque-golf pour améliorer la portée du projet;

ATTENDU la subvention de 17 500 \$ déjà octroyée par la MRC des Appalaches;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Champagne

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie le projet suivant, s'engage à contribuer à sa réalisation par les investissements décrits et soumette une demande d'aide financière à la MRC des Appalaches dans le cadre du *Fonds régions ruralité volet 2 | Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*:

Titre du projet	Subvention octroyée MRC	Bonification de la subvention	Part de la Ville	Total du projet
Aménagement d'un parcours de disc-golf	17 500 \$	17 500 \$	15 000 \$	50 000 \$

QUE la part Ville soit financée par le budget de fonctionnement;

QUE la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Marie-Pier Lacasse, soit désignée comme mandataire pour signer la documentation relative au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.7-
Festival
Promutuel de la
Relève de
Thetford

2024-155TM

Le conseiller Adam Patry déclare qu'il a un potentiel conflit d'intérêts dans ce dossier. En conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

ATTENDU les demandes présentées par le Festival de la Relève de Thetford Mines;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 4 mars 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la tenue de l'événement *Festival Promutuel de la relève* soit autorisée;

QUE la fermeture de la rue Notre-Dame entre la rue Saint-Alphonse et la rue Dumais du 12 août à 7 h au 18 août à 18 h soit autorisée.

QUE la fermeture de la rue Notre-Dame entre la rue Dumais et la rue Pie XI du 14 août à 7 h au 18 août à 18 h soit autorisée.

QUE la fermeture de la rue King entre la rue Dumais et la rue Saint-Joseph les 15 août et 16 août, de 17 h à 0 h soit autorisée.

QUE la fermeture de la rue King entre la rue Dumais et la rue Saint-Joseph le 17 août, de 13 h à 0 h soit autorisée.

QUE la fermeture de la rue Dumais entre la rue Gangeau et la rue King du 14 août à 7 h au 18 août à 18 h soit autorisée.

QUE la fermeture de la rue Saint-Joseph entre la rue Gangeau et la rue King du 13 août à 8 h au 18 août à 18 h soit autorisée.

QUE la tenue de l'événement soit autorisée jusqu'à 0 h le jeudi et 1 h les vendredi et samedi.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

20 -

LÉGISLATION

20.1-
Adoption du
Règlement n°
989 (projet n°
2024-02 |
emprunt 4 692
900 \$ |
infrastructures du
chemin du mont
Granit)

2024-156TM

La greffière mentionne l'objet du règlement.

ATTENDU QUE le projet de règlement 2024-02 a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 19 février 2024 et que l'avis de motion a été donné ce même jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Yves Angers
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 989 intitulé **Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 692 900 \$ pour des travaux de réfection d'infrastructures routières sur le chemin du Mont-Granit, entre la rue Saint-Alphonse et le 1874, chemin du Mont-Granit Est** soit adopté sans changement;

QUE le texte intégral de ce règlement soit consigné aux Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Adoption du
Règlement n°
990 (projet n°
2024-235-Z |
ancienne école
Curé d'Auteuil)

La greffière mentionne l'objet du règlement.

ATTENDU QUE le second projet de règlement 2024-235-Z a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 19 février 2024 et que l'avis de motion a été donné ce même jour;

EN CONSÉQUENCE,

2024-157TM

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Josée Perreault
le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 990 intitulé **Règlement amendant le Règlement de zonage n° 148 dans le but d'augmenter le nombre maximum de logements autorisés et la hauteur maximale d'un bâtiment dans la zone 2639C, située en bordure du boulevard Ouellet** soit adopté sans changement;

QUE le texte intégral de ce règlement soit consigné aux Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Adoption du
projet de
règlement n°
2024-03
(démolition)

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Anthony Bilodeau
le conseiller Jean Yves Angers

ET RÉSOLU :

QUE le projet de **Règlement relatif à la démolition d'immeubles** soit adopté et que le numéro 2024-03 lui soit attribué;

2024-158TM

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui se tiendra à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Avis de motion
(projet n° 2023-
01-D |
démolition
d'immeubles)

Le conseiller Luc Champagne donne avis que sera présenté, pour étude et adoption, le projet de **Règlement relatif à la démolition d'immeubles**, le tout selon les dispositions du projet de règlement n° 2024-03.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

21.1-
Période de
questions

Les citoyens ont été invités, par les différentes publications faites par la Ville, à transmettre leurs questions à poser au conseil municipal par téléphone ou par écrit.

Et cette réunion se termine à 19h23.

La greffière,
Mélanie Lebrun-Boivin

Le maire,
Marc-Alexandre Brousseau

MLB/mcj